



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY

le 30 MAI 2022

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs Alain DEVOUCOUX, Adeline VOILLOT, Christophe NORMAND, Julien DESMORIEUX, Catherine KIEFFER, Annick BERTIN.

Excusé : Monsieur Alain BARNAY (pouvoir Serge BOUDOT).

Absent : Monsieur Christophe SAUNIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric FLETY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 mars 2022.

Publicité des actes de la collectivité : La réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication : le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la publicité des actes de la commune par publication papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat comme actuellement.

Lotissement du Pré Charmoy : Les résidents du lotissement du Pré Charmoy ont sollicité la mairie pour les aider à financer leurs travaux de remise en état de la voie de desserte du lotissement. La commune essaye d'intervenir tous les ans avec le rebouchage des trous, avec l'Adjoint et l'agent communal. Après présentation de devis, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 3 voix contre, décide de participer à ces travaux et de revoir le devis auprès d'EUROVIA.

Loyer du logement N°1 : Le logement du Bourg N1 est appelé à être relouer prochainement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réévaluer le loyer au même montant que le logement N°2 identique.

Travaux en cours

- ✓ Logements communaux du Ternin : intervention de l'électricien (chauffage pose 6 radiateurs 2 886€ TTC, mise aux normes électricité 2 641€ TTC, intervention du maçon estimée en juillet (~11 000€ TTC).
- ✓ Salle de réunion (1 289€TTC).
- ✓ Isolation combles bâtiments communaux : la société France Ecologie Solidaire a proposé des devis d'isolation des combles des bâtiments communaux, le Conseil Municipal après étude des propositions et le reste à charge décide de consulter d'autres entreprises et demander des subventions supplémentaires.
- ✓ L'adjoint indique qu'il reste un canton à stérer (actuellement 147,50 stères à 4€/stère)
- ✓ Le Conseil Municipal charge les Adjoint du point à temps qui sera à prévoir sur les voiries communales et intercommunales.
- ✓ Le Conseil Municipal après étude de la révision du tarif du broyage des voies communales et intercommunales, de l'EARL des 2 Etangs, proposant le broyage annuel à 4 200€ HT (3 400€ HT en 2019, Voirie communale 2022 = 3 325,55 TTC) et le tarif pour les travaux supplémentaires à 55€/heure (43€ HT/heure en 2019, pour rappel 24h réalisées en 2021), accepte à l'unanimité les tarifs proposés qui seront révisables en 2023.

Questions diverses

- Le Maire donne connaissance de l'entrevue avec Monsieur le Sous-Préfet, de l'accord éventuel pour autoriser un permis de construire après la venue sur place de ce dernier, suite à la réponse négative du CU de Monsieur Grillot pour une habitation à Chambois où tous les réseaux de viabilisation sont présents.
- Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à rembourser 2 repas à 13,50€ et 4 heures pour le trajet (Champforgeuil) à Monsieur David CORNIAU qui a participé à la formation pour habilitation électrique,
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'augmenter le poste du secrétariat de 3h.
- Organisation par le Fun à l'école de la kermesse le 25 juin.
- Distribution des calculatrices aux enfants de CM2 (3 enfants de Tavernay)
- Animation du Van 71 à Tavernay du **05 septembre au 15 octobre 2022**, service du Département 71, où un animateur vous aide à réaliser vos démarches numériques du quotidien Effectuer une démarche administrative (CAF, Pôle emploi, CPAM, MSA, CARSAT, impôts... et d'autres services encore !
- Remerciements de la Petite Cantate pour la Tavernelle
- Le Conseil Municipal autorise le prêt de la sonorisation de la salle communale aux associations contre une caution et la vérification après chaque utilisation.
- Organisation des bureaux de vote des 12 et 19 juin

Fait à TAVERNAY
Le 04 juin 2022
Andrée MENARGUEZ
Maire de TAVERNAY